



Le Président

Nos références : DAJI n°2026-A30

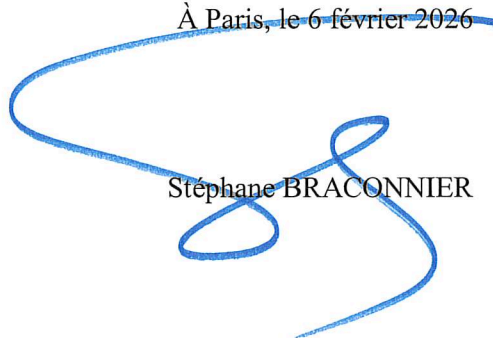
- Vu la loi du 23 décembre 2016 portant adaptation du deuxième cycle de l'enseignement supérieur français au système Licence-Master-Doctorat ;
Vu le code de l'éducation ;
Vu les délibérations du conseil d'administration en formation plénière du 16 décembre 2025 ;

ARRÊTE

Article unique : La commission de recrutement en première année de master pour la mention Droit public parcours Droit public approfondi est ainsi composée :

M. François BLANC
M. Bertrand SEILLER - **Président**

À Paris, le 6 février 2026


Stéphane BRACONNIER